

Section 0. Avis d'Appel d'offres

REPUBLIQUE de GUINEE

Travail - Justice - solidarité



MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION

REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA

.....

PREFECTURE DE FORECARIAH

COMMUNE URBAINE/RURALE DE MORIBAYAH

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Autorité contractante : Commune Rurale de Moribayah

Identification de l'AAON° N° 001/PANAFIC/CR/MBYAH/2025

1. En application de l'article 165 de la loi portant code minier, le Gouvernement de la République de Guinée a rétrocédé les 15% des recettes fiscales minières à travers le Fonds de National de Développement Local (FNDL) dont la gestion est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités locales (ANAFIC). Il est prévu qu'une partie de ce fonds soit utilisée pour financer les Programmes Annuel d'Investissement (PAI) afin d'appuyer les efforts de développement des Collectivités locales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

2. La Commune Rurale de Moribayah ayant bénéficié d'un financement du Projet d'Appui à l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (PANAFIC), invite les prestataires éligibles, à présenter des offres pour assurer la fourniture et installation des matériels d'une (01) plate-forme multifonctionnelle, l'achat d'une moto tricycle de marque APSONIC, la réalisation d'un forage équipé de pompe mécanique et la formation des membres du comité de gestion en lot unique pour les groupements : Groupement des femmes pour le développement de Moribayah ; Groupement des femmes maraîchères de Moribayah ; Groupement Allah Fama de Moribayah, dans un délai de quarante-cinq (45) Jours.

3. La Commune Rurale de Moribayah Sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer la fourniture et installation

des matériels en lot unique d'une (01) plate-forme multifonctionnelle, l'achat d'une moto tricycle de marque APSONIC, la réalisation d'un forage équipé de pompe mécanique et la formation des membres du comité de gestion pour les groupements suivants : Groupement des femmes pour le développement de Moribayah ; Groupement des femmes maraîchères de Moribayah ; Groupement Allah Fama de Moribayah.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur le Secrétaire Général de la Commune Rurale de Moribayah, téléphone : (+224) 620 47 91 97, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Commune Rurale de Moribayah centre-République de Guinée, Tél : +224 620 47 91 97, du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- *Les preuves d'au moins trois (3) marchés similaires réalisés au cours des (05) cinq dernières années (Joindre les PV de réception ou attestation de bonne fin) ;*
 - *Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois (3) dernières années (2022, 2023 et 2024) supérieur ou égal au montant de l'offre.*
- Voir le dossier d'appel d'offres pour plus d'informations.*

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après ci-dessus, à compter du Mardi 26/08/2025 Contre un paiement non remboursable d'un montant de 1 000 000 francs guinéens.

La méthode de paiement sera :

- 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000307 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor ;
- 20% au compte N°002893400102397231 de la Commune Rurale de Moribayah ouverte à la VISTAGUI contre un reçu à la remise du DAO.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et déposées en trois (03) exemplaires dont une (01) originale et deux (02) copies à l'adresse ci-après Commune Rurale de Moribayah centre-République de Guinée, Tél : +224 620 47 91 97, au plus tard le Vendredi 26/09/2025 à 10 Heures 00mn en une (1) originale et deux (02) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les

offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : Salle de réunion du bureau de la Commune Rurale de Moribayah centre- République de Guinée le Vendredi 26/09/2025 à 10 Heures 30mn.

9. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.


10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : 1 850 000 Francs Guinéens.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

11. La législation régissant l'appel d'offre

Moribayah, le 26/08/2025

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune


Ismael CAMARA

